



Mairie de Faycelles

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAYCELLES

Jeudi 10 octobre 2024

Par suite d'une convocation, les membres composant le conseil municipal de la commune de Faycelles se sont réunis en date du 10 octobre, à Faycelles à 18h30, sous la présidence de M. Jean-Claude Laborie, maire de la commune.

La convocation a été envoyée par mail le 4 octobre 2024.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du PV du conseil du 12/09/2024 et du 19/09/2024 ;
- Compte-rendu du chantier DECLAM ;
- RPQS Assainissement ;
- Création du poste de rédacteur ;
- Modification du RIFSEEP ;
- Contrat prévoyance ;
- Décisions modificatives ;
- Questions diverses.

Membres présents :

- Jean-Claude LABORIE, maire ;
- Mmes Évelyne CAVALERIE, Nadine LAFON, Maylis LAVAYSSIÈRE, Hélène MATHIEU, Yveline POINSOT, Carine PRADELLE ;
- MM., Samuel CONTE, Frédéric DARTOIS, Éric FAGES, Jean-François HUGONENC, Jean-Claude IBANEZ, André RODRIGUES ;

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : -.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Jérôme BESSE-DAYNAC, Jean-Christophe LABASCOULE.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné Mme LAVAYSSIÈRE Maylis pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les délibérations de la séance sont mentionnées ci-après.

Approbation du PV du 12 septembre 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Approbation du PV du 19 septembre 2024

Monsieur le Maire lit à haute voix la délibération officielle, plus complète que le PV rédigé en séance, notamment au niveau de l'argumentation du refus du PLUi.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Proposition n° 1 de l'ordre du jour : Compte-rendu du chantier DECLAM

Présentation du chantier de l'été par les responsables de l'association. Malgré peu de participants, ils sont allés au bout de la mission. La cohabitation au stade de foot avec l'équipe formation (3 personnes) et l'équipe chantier s'est très bien passée.

Cette année, le groupe a trouvé sympa de revenir sur la zone initiale du début de DECLAM à Faycelles. Les bénévoles ont apprécié de monter un vieux mur paysan. L'armoire à livres sera installée à la Petit' Pause le 19/10 lors de la journée citoyenne. Bilan positif côté commune également.

L'équipe DECLAM est intéressée pour revenir l'année prochaine. Elle a prochainement son université d'automne durant laquelle le calendrier des chantiers de l'année suivante est établi. La commune leur dit qu'elle est d'ores-et-déjà partante sur le principe pour continuer l'opération en 2025. DECLAM proposera des dates et des nouveaux formats au conseil municipal dans les prochains mois.

Proposition n° 2 de l'ordre du jour : RPQS Assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil que :

- En 2023, 141 habitants sont desservis pour 94 abonnés ;
- Le volume facturé est de 5272 m³ en 2023, soit 14% de moins qu'en 2022 ;
- La commune dispose de 2,53 km de réseau ;

- Côté assainissement, le système de filtre à roseaux créé en 2007 actuellement tourne pour 95 compteurs mais a été dimensionné pour 260 compteurs. L'évacuation des boues sous les roseaux à faire ; normalement tous les 10 ans, mais comme la station est surdimensionnée, ça peut attendre ;
- Prix abonnement 80 € pour 2024 ;
- Estimation d'une facture pour 120 m³ : 218 €, soit le prix de revient du mètre cube à 2,07 € avec toutes les taxes ;
- Totales recettes 2023 : 13692 € ;
- Exercice conformité à 100 % ;
- Avance sur trésorerie pour le financement : reste à payer 597 € en 2025.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport.

Proposition n° 3 de l'ordre du jour : Création du poste de rédacteur

Monsieur le Maire fait part du départ de Marie Carmes le 15/10/24 et de son remplacement par Marion CLICQ. Il y a un biseau depuis le 1^{er} octobre entre les deux secrétaires. A partir du 1^{er} novembre :

- Le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe sera annulé ;
- Un poste de rédacteur va être créé. Le complément indemnitaire retenu est de 1260 € par an redistribué au prorata du temps de présence.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création du poste de rédacteur.

Les nouveaux horaires de Mme CLICQ au secrétariat de la commune sont :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h15-12h	8h15-12h	8h15-12h	8h15-12h	8h15-12h
Après-midi	13h-17h	13h-16h	-	13h-18h	13h-16h30

Proposition n° 4 de l'ordre du jour : Modification du RIFSEEP

Monsieur le Maire propose que le montant annuel de l'IFSE soit passé à 3600 €, ce qui revient à 300 € mensuel.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant annuel du RIFSEEP.

Proposition n° 5 de l'ordre du jour : Contrat prévoyance

Les employés de Faycelles sont rattachés actuellement à l'MNT. Une nouvelle consultation a été réalisée par le centre de gestion, et la MNT ne va pas être retenue pour le renouvellement.

Monsieur le Maire souhaite prendre le temps pour comparer les offres des contrats des deux organismes, avant d'adhérer à un contrat groupe. Ce point sera rediscuté ultérieurement lors d'un prochain conseil municipal.

Proposition n° 6 de l'ordre du jour : Deux décisions modificatives

Factures restant à payer pour des travaux sur la commune :

- Carrefour du Battut : 640 € ;
- Chemin de la Couturière : 260 €.

Ces 900 € seront prélevés sur le chapitre de l'extension du cimetière car les lignes budgétaires des carrefour et chemin de la couturière ont déjà été clôturés.

Projet école :

- Ouverture de l'appel d'offre : 8 lots sont pourvus, 6 lots sont à négocier, et 1 lot est à reconsulter. Globalement ce sont des entreprises locales ou frontalières.
- 1^{er} coup de pelle : prévu début décembre 2024 (cas optimiste).

Questions diverses :

- Journée citoyenne : 19/10. Pour l'instant 14 inscrits.
- Le député inaugure sa permanence parlementaire à partir de 10h30 le 19/10.
- Monsieur le Maire reçoit la directrice de l'agence France Travail - Emploi Service lundi 14 octobre à 9h.
- Mardi 15/10 : réunion avec ENEDIS à la salle Balène.
- Futur pizzaïolo Lulupiz : il a changé de camion à pizza et peut maintenant se brancher sur du secteur standard 220 V. Il peut venir dès que possible sur Faycelles. Il attend le feu vert de la commune.
- 7/11 à 9h30 salle du conseil municipal à Figeac : réunion pour discuter des écoles avec M. Balzinger. Fred Dartois va y aller.
- Réunion le 24/10 à 15h30 avec le Bureau d'Etudes pour l'aménagement du parking.
- Réunion avec la fédération départementale d'électricité le 17/10 à 10h pour discuter de l'installation de bornes de recharge électrique pour l'aménagement du parking (on peut avoir 40% de DETR si dans le dossier, on invoque le cas de parking pour covoiturage, ajouter une borne électrique...).
- Proposition journal de la commune : changement de formule proposée par André Rodrigues. Souhait d'étendre la diffusion aux personnes âgées en maison de retraite, également prévoir une mailing-list pour les expatriés qui souhaitent le recevoir en version numérique.

- Vendredi 18/10 à 18h30 : réunion des associations pour faire le calendrier 2025.
- TELETHON les 28-29/11 : quid participation de la commune ? A réfléchir.
- Participation à la soirée Halloween pour enfants organisée par Mme Hick : la salle des fêtes est mise à disposition gracieusement le dimanche 3 /11, mais ne fera pas d'aide financière car elle n'est pas une association.

Fin de séance : 20h30

Fait à Faycelles, le 10 octobre 2024

